

## Clôture des EGA : nos acquis et nos points de vigilance

Les principales actions annoncées par le gouvernement suite aux EGA	Analyse FNSEA
<b>Relancer la création de valeur et en assurer l'équitable répartition, notamment pour permettre aux agriculteurs de vivre dignement de leur travail</b>	
<p><b>Construction du prix en « marche avant » :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Proposition des contrats</b> par les producteurs / OP</li> <li>- Les interprofessions proposent des <b>contrats-types</b></li> <li>- <b>Les OP pourront négocier collectivement les prix et les volumes</b></li> <li>- <b>Détermination du prix à partir d'indicateurs de coûts de production</b> et de marché (clauses obligatoires)</li> <li>- La lutte contre les <b>prix de cession abusivement bas</b> sera facilitée</li> <li>- La <b>renégociation</b> pour prendre en compte les variations de cours des matières premières dans les contrats sera facilitée</li> <li>- <b>Médiation</b> renforcée</li> <li>- Par ordonnance, expérimentation sur 2 ans :               <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Relèvement du seuil de revente à perte</b> de 10%</li> <li>• <b>Encadrement des promotions</b> en valeur (34%) et en volume (25%)</li> </ul> </li> <li>- Les plans de filière fixent des <b>objectifs de développement de la contractualisation.</b></li> </ul> <p><b>Etablir des indicateurs de marché et de coûts de production :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les interprofessions s'engagent à réaliser de nouveaux <b>indicateurs</b> de marchés et de coûts de production (plans de filière) ;</li> <li>- <b>L'observatoire des prix et des marges</b> pourra être sollicité pour appuyer ces démarches.</li> </ul> <p><b>Mieux utiliser les possibilités d'actions du droit de la concurrence :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Clarification du droit de la concurrence</b> dans le secteur agricole par la rédaction de lignes directrices. ==&gt; <b>Objectif</b> : déterminer clairement ce que peuvent faire les interprofessions et les OP pour négocier collectivement les prix et les volumes</li> </ul>	<div style="text-align: center;">  <p><b>= Reprise des propositions de la FNSEA</b></p> </div> <p>🔍 <b>Vigilance</b> sur les derniers arbitrages concernant le projet de loi – en particulier les éléments relevant de l'ordonnance (SRP, promotions).</p> <p>🔍 <b>Puis forte vigilance</b> lors des débats parlementaires pour s'assurer que l'esprit des EGA et de leurs conclusions soit conservé.</p> <div style="text-align: center;">  <p><b>= Conforme aux propositions de la FNSEA</b></p> </div> <div style="text-align: center;">  <p><b>= Conforme à la demande de la FNSEA</b></p> </div> <p>🔍 <b>Vigilance</b> sur l'engagement politique de continuer à défendre l'application de l'exemption au droit de la concurrence pour le secteur agricole au niveau européen.</p>

<p><b>Meilleure organisation collective à l'amont :</b></p> <p>- <b>Les OP seront renforcées</b> pour inciter au regroupement de la commercialisation de leurs adhérents dans les OP dites commerciales :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• augmentation des seuils administratifs de reconnaissance,</li> <li>• conditionnement des aides.</li> </ul> <p>- Le <b>régime des coopératives sera modernisé</b> grâce à Une clarification sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la redistribution des gains des coopératives agricoles à leurs associés coopérateurs</li> <li>• les règles de départ des associés coopérateurs</li> </ul> <p>Une adaptation des règles relatives à la :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• gouvernance</li> <li>• aux missions et à la composition du Haut conseil de la coopération agricole</li> </ul>	 <p>🔍 Vigilance sur la place des OP sans transfert de propriété et sur d'éventuelles aides créant des effets d'aubaine dans les filières.</p> 
<p><b>Nouvelles sources de valeur :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Plan d'action <b>bioéconomie</b> (annonces au SIA 2018)</li> <li>- Volet agricole de la feuille de route sur <b>l'économie circulaire</b> (fin 1er semestre 2018)</li> </ul>	
<p><b>Porter une ambition politique forte au niveau européen pour une future PAC :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- qui renforce la gestion des risques et responsabilise les acteurs ;</li> <li>- qui valorise et rémunère les services environnementaux de l'agriculture ;</li> <li>- qui favorise les transitions climatiques, énergétiques, territoriales, en encourageant la transformation des pratiques et des systèmes de production.</li> </ul>	 <p>🔍 La FNSEA défend une approche contractuelle des services environnementaux. Les aides de la PAC doivent être consacrées en priorité à la performance économique des exploitations.</p> <p>🔍 Nous sommes d'accord avec la démarche de progrès à condition qu'elle repose sur l'engagement et pas la norme.</p>
<p><b>International</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etude sur la création d'une marque « France » unifiée et nomination d'un fédérateur</li> <li>- Coordination avec les régions pour les actions de promotion de l'agriculture et de l'agroalimentaire</li> <li>- La France portera l'exigence du respect des standards européens dans les accords internationaux</li> </ul>	

**Accompagner la transformation des modèles de production  
pour mieux répondre aux attentes des consommateurs**

**Soutenir les modes de production respectueux de l'environnement**

- Mettre en œuvre les engagements environnementaux des plans de filière
- Promouvoir les signes de qualité et encourager la prise en compte des pratiques environnementales
- Finaliser un nouveau plan « Ambition bio » d'ici la fin du 1er trimestre 2018 (un objectif de 15 % des surfaces en 2022 a été évoqué par le Premier Ministre, sous réserve des financements)

-  La FNSEA préfère les engagements des professionnels à la norme
-  Le mouvement est déjà engagé par les ODG de façon progressive.
-  Au-delà de la période de conversion, c'est le marché qui doit rémunérer le développement de la bio. Vigilance sur les discussions budgétaires dans le cadre contraint de la PAC.

**Réussir la transition écologique de l'agriculture française**

- Faire évoluer le cadre européen d'autorisation des substances actives et exclure et substituer les molécules ou les produits les plus dangereux
- Etudes complémentaires sur la dangerosité glyphosate par l'INSERM l'ANSES pour être capable d'en sortir d'ici 3 ans
- Aider les filières agricoles à développer les alternatives en mobilisant les leviers de la recherche et du développement, en prenant appui sur les engagements volontaires. Encouragement à la mise sur le marché de produits alternatifs (bio-contrôle) (simplification des procédures).
- Définition d'une trajectoire pour « limiter » l'usage des pesticides pour le premier trimestre 2018
- Séparation de la vente et du conseil des pesticides

-  Toutes les évolutions relatives aux substances actives doivent s'inscrire dans un cadre européen harmonisé et s'assurer de l'existence de solutions alternatives.
-  La priorité des moyens financiers doit être mise sur la recherche de solutions, le rapport INRA ayant clairement montré qu'une sortie dans 3 ans n'est pas jouable au regard des changements profonds qu'impliqueraient une interdiction du glyphosate.
-  Reconnaissance de la démarche initiée par la FNSEA, portée avec une trentaine d'organisations agricoles que constitue le contrat de solutions pour une trajectoire de progrès dans la protection des plantes. Il importera de faciliter toutes les solutions (génétiques, robotiques, numériques, bio-contrôle, pratiques agronomiques, conseil, formation...).
- Comme souligné par le Premier ministre le 21 décembre, il importe de s'inscrire dans "la culture de la solution plutôt que la culture de la norme."**
-  Le « Zéro phyto » n'a pas été repris par le gouvernement. Nous serons force de proposition grâce au contrat de solutions.
-  La séparation de la vente et du conseil ne doit pas conduire à un alourdissement des charges pour les exploitations agricoles.

<ul style="list-style-type: none"> <li>- Adaptation du plan Ecophyto (gouvernance, pilotage opérationnel <b>et financement</b>) pour accélérer la mise en œuvre des solutions</li>   <li>- Révision de la Redevance pour Pollution Diffuse (RPD) pour tenir compte de la dangerosité des produits.</li>   <li>- Déclinaison de la stratégie européenne sur les perturbateurs endocriniens et les nanomatériaux au 1<sup>er</sup> semestre 2018 ;</li>   <li>- Poursuite des efforts réalisés dans le cadre du plan Eco-antibio ;</li>   <li>- Meilleure coordination de la recherche-développement entre l'INRA, les instituts techniques et les chambres d'agriculture.</li>   <li>- Facilitation des démarches collectives pour accélérer le transfert de compétence (GIEE, CUMA, CIVAM, SCIC, groupes de développement, groupes DEPHY, projet coopératif, groupements d'employeurs, etc.).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li> La FNSEA souhaite une relance avec les parties prenantes du Plan Ecophyto 2, une simplification des circuits financiers et une finalisation rapide du panier d'indicateurs pour responsabiliser tous mes acteurs (recherche, conseil et agriculteurs) dans la réussite du plan.</li>   <li> La FNSEA refuse toute augmentation de la RPD qui alourdira les charges au niveau des exploitations agricoles. La FNSEA prône une optimisation de l'utilisation de la RPD pour répondre aux besoins. La FNSEA sera très vigilante et force de propositions dans le cadre de la concertation avec les parties prenantes ouverte sur tout le premier trimestre 2018.</li>   <li> La FNSEA restera vigilante sur la stratégie d'influence du gouvernement français au niveau européen, et réaffirmera au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2018 son attachement à une définition des perturbateurs endocriniens sur les bases de la définition de l'OMS.</li>   <li></li>   <li> Pour une association de tous les acteurs engagés dans la recherche, y compris les entreprises privées, pour répondre aux besoins des agriculteurs. S'assurer d'une gouvernance équilibrée de l'ITAB pour une meilleure coordination.</li>   <li> Ces démarches constituent le 2<sup>ème</sup> cercle du contrat de solutions Mais il faut que tous les réseaux soient intégrés...</li> </ul>
<p><b>Mettre en œuvre un plan pour la restauration collective</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Porter d'ici 2022 à 50 % la part de produits durables dans la restauration collective (signes de qualité dont bio, ou locaux, ou respectant des pratiques environnementales vertueuses)</li> <li>- Renforcement de la formation des acheteurs publics</li> <li>- Améliorer la qualité nutritionnelle des repas, sur la base de recommandations formulées par un conseil national de la restauration collective</li> <li>- Adapter l'étiquetage nutritionnel simplifié à la restauration collective</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li> Reprise de l'engagement du PR, sans financement prévu. <b>Avec une définition souple du local, cet objectif peut être une opportunité de renforcer les débouchés de la production française.</b> Vigilance sur un % spécifique qui serait prévu pour le bio.</li> </ul>

<p><b>Veiller au respect du bien-être animal</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en œuvre les engagements sociétaux des plans de filière</li> <li>- Permettre aux associations de protection animale de se porter partie civile pour des infractions du code rural</li> <li>- Renforcement des sanctions pénales en cas de mauvais traitements et extension aux établissements d'abattage et de transport</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li> La FNSEA préfère les engagements des professionnels à la norme</li> <li> Les ONG peuvent déjà se porter partie civile pour les délits du code pénal. Aucun atelier des EGA n'a conclu sur cette mesure.</li> <li> Reprise d'une disposition censurée dans la loi Sapin pour une question de procédure et non de fond.</li> </ul>
<p><b>Promouvoir des choix de consommation privilégiant une alimentation saine, sûre et durable, accessible à tous</b></p>	
<p><b>Mettre en œuvre une surveillance efficace pour identifier et évaluer les risques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Renforcement des plates-formes d'épidémiosurveillance</b> (santé végétale, santé animale, alimentation) ;</li> <li>- <b>Amélioration de la concertation</b> entre l'Autorité européenne de sécurité des aliments et les agences nationales d'évaluation ;</li> <li>- Portage au niveau européen d'un observatoire des risques sanitaires liés aux non-conformités pour les produits importés.</li> <li>- Redéfinition des modalités et des financements des études d'évaluation et d'autorisation des substances</li> </ul> <p><b>Renforcer les moyens et les pouvoirs de contrôle et de sanctions de l'Etat</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Retour d'expérience dans les 6 mois suivant une crise alimentaire et/ou sanitaire,</li> <li>- <b>Renforcement des moyens de contrôle de l'État et de leur coordination ;</b></li> <li>- Renforcement des pouvoirs de contrôle et de sanction dans la gestion des risques alimentaires</li> </ul> <p><b>Renforcer la coordination européenne dans la lutte contre les fraudes alimentaires</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Point de contact unique au sein des Etats membres et meilleure articulation entre le dispositif d'alerte alimentaire et le dispositif de lutte contre les fraudes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li> La FNSEA a fait valoir tout au long des Etats Généraux de l'Alimentation son attachement à l'organisation du système de sécurité sanitaire des aliments en France et en Union européenne.</li> <li> Avant toute évolution des modalités des études d'évaluation et d'autorisation des substances, il est essentiel d'expertiser les méthodes d'évaluation actuelles.</li> <li> Ces propositions font écho aux demandes formulées par la FNSEA lors des Etats Généraux : pour assurer sa mission de protection des consommateurs et renforcer la confiance, l'Etat doit se munir de moyens à la hauteur des enjeux.</li> <li></li> </ul>

<p><b>Prendre en compte l'alimentation comme un déterminant majeur de la santé</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Adaptation des repères nutritionnels en fonction de l'évolution des modes de consommation</li> <li>- Travail sur la <b>prévention</b> avec les parties prenantes pour valoriser les comportements alimentaires sains</li> <li>- Encouragement des démarches <b>d'engagement volontaire</b> des acteurs économiques (qualité nutritionnelle, portions et formats...)</li> <li>- Renforcement de la charte alimentaire du Conseil supérieur de l'audiovisuel et extension à tous les supports, radio et internet</li> <li>- Elaboration d'un <b>parcours alimentaire pédagogique</b>, pour permettre aux enfants et aux jeunes de connaître les aliments et leur fabrication, leurs impacts sanitaires et environnementaux et l'importance de la lutte contre le gaspillage</li> </ul>	 <p>Reconnaissance de la force des démarches collectives professionnelles pour améliorer la qualité nutritionnelle des aliments et du rôle fondamental de l'éducation alimentaire des plus jeunes dans l'évolution des comportements</p> <p> Vigilance sur la formulation des messages pour conserver une approche positive et non culpabilisante de l'alimentation</p>
<p><b>Renforcer l'information générale du consommateur par une communication simple et positive sur</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les repères nutritionnels actualisés</li> <li>- les comportements alimentaires favorables à la santé</li> <li>- les démarches qualité (standard RSE, SIQO, HVE)</li> <li>- les règles sur la fiabilité des allégations</li> <li>- les transformations de l'agriculture (agro-écologie, diversification, économie circulaire...)</li> </ul>	 <p> Veiller à reconnaître les évolutions sans stigmatiser les agriculteurs</p>
<p><b>Améliorer l'information du consommateur au moment de l'achat</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La France portera au niveau européen la poursuite de l'expérimentation sur l'étiquetage de l'origine</li> <li>- Une expérimentation sur l'information du consommateur sur les systèmes d'élevage sera conduite sous l'égide du CNA</li> <li>- Le dispositif Nutriscore sera promu et amélioré au fil du temps en fonction de l'expérience acquise</li> <li>- Le numérique comme levier prioritaire de l'information consommateur</li> </ul>	 <p><b>Une demande forte de la FNSEA</b></p> <p> Risque d'une remise en cause brutale de certains systèmes ; beaucoup d'informations déjà disponibles au travers des démarches qualité.</p> <p> Regret d'un dispositif franco-français ; s'assurer de la bonne compréhension du Nutriscore par les consommateurs</p>
<p><b>Prévenir le gaspillage alimentaire et favoriser le don</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Obligation de dons des invendus et diagnostic "antigaspi" dans la restauration collective et dans les industries agroalimentaires</li> <li>- Gaspillage alimentaire comme l'un des volets possibles de la RSE des entreprises</li> <li>- Initiatives de distribution de bons alimentaires encouragées</li> </ul>	

Les conditions de réussite	
<p><b>Décloisonner la gouvernance de la politique de l'alimentation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Elargir la composition du conseil national de l'alimentation au monde associatif et associer le MTES comme tutelle</li> <li>- Améliorer l'articulation des outils nationaux de programmation (PNA / PNNS / PNSE) d'ici mi-2018</li> <li>- Ouvrir les comités régionaux de l'alimentation à tous les niveaux de collectivités et aux acteurs sociaux</li> <li>- Veiller à l'articulation de la politique de l'alimentation avec les politiques de développement économique, de formation professionnelle et d'apprentissage des conseils régionaux</li> </ul>	<p> Veiller à conserver un équilibre des représentations au sein du CNA</p>
<p><b>Favoriser les initiatives locales</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accélérer l'élaboration des projets alimentaires territoriaux avec un objectif de 500 projets d'ici 2020</li> <li>- Y prendre en compte des aspects environnementaux, nutritionnels et de justice sociale</li> <li>- Promouvoir la diffusion de bonnes pratiques locales avec des plateformes d'information</li> <li>- Faciliter le développement de filières locales par la simplification de la logistique</li> </ul>	<p> Objectif notamment de relocaliser les approvisionnements de la restauration collective.</p> <p> La qualité réellement structurante des PAT pour les filières locales sera plus importante que leur nombre.</p>
<p><b>Renforcer l'attractivité des métiers agricoles et agroalimentaires et l'adéquation des formations aux besoins</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Conduire des campagnes de communication sur les métiers agricoles et agroalimentaires à destination du grand public</li> <li>- Faire connaître les métiers aux acteurs de l'orientation scolaire et du conseil en évolution professionnelle</li> <li>- Intégrer ces métiers dans les concertations en cours sur l'apprentissage et la formation</li> <li>- Réaliser des diagnostics territoriaux des besoins</li> <li>- Ajuster la carte des formations en conséquence</li> <li>- Revoir les référentiels de formation</li> <li>- Promouvoir la gestion prévisionnelle des compétences dans les entreprises et les branches agricoles et agroalimentaires.</li> </ul>	<p> Une grande partie de ces actions est déjà réalisée par notre réseau à divers échelons, régionaux ou territoriaux. Ces conclusions nous permettent avant tout de mettre en lumière le travail des partenaires sociaux de notre secteur.</p> <p>Nous avons obtenu une reconnaissance renforcée de la FNSEA comme seul syndicat représentatif des employeurs du secteur de la production agricole, ainsi qu'une systématisation de la consultation de la branche par les institutions concernées par les sujets Enseignements/Formation (Régions, Ministère de l'Agriculture, Ministère de l'Education Nationale...), comme sur la constitution de la carte des formations.</p> <p> Nous devons rester vigilants sur la gouvernance des projets pour que la branche reste au cœur des débats et des décisions pour les secteurs sur les thématiques orientation, formation, emploi.</p>

**Réaliser les investissements transformants**

- Le volet investissements des plans de filière sera mis en œuvre par les acteurs économiques ;
- Les soutiens publics à l'investissement pour la multi-performance seront refondés en prenant en compte notamment les plans de filière et les conclusions de l'atelier 14 des EGA ;
- Sur ces bases, le volet agricole du grand plan d'investissement sera présenté lors du Salon international de l'agriculture de 2018.

**Soutenir la recherche et l'innovation**

- La recherche publique sera mobilisée en priorité sur la transformation des systèmes agricoles vers l'agro-écologie et les alternatives aux produits phytosanitaires, l'alimentation humaine, la bio-économie durable, le numérique et les données, ainsi que, en fonction des priorités retenues, sur certains axes identifiés par les filières dans leur plan de filière ;
- Une feuille de route numérique pour le secteur agricole et agroalimentaire sera élaborée.

**Nos points de vigilance :**

- La mobilisation de la ressource en eau et le volet bioéconomie devront faire partie des enjeux prioritaires
- L'orientation effective du plan d'investissement agricole vers les exploitations